



Salaires et conditions de travail en danger

Non à cette attaque dangereuse contre l'ensemble des salarié-e-s

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

L'initiative de résiliation veut mettre fin à la libre circulation des personnes. Et avec elle aux instruments de contrôle destinés à protéger les salaires et les conditions de travail (mesures d'accompagnement). Il s'agit d'une attaque sans précédent contre toutes les personnes salariées en Suisse.

L'UDC a lancé son initiative de résiliation il y a deux ans. Ses auteurs ont clairement fait savoir ce qui leur déplaît dans la libre circulation des personnes accompagnée d'un volet social : « Les mesures d'accompagnement provoquent une forte régulation du marché du travail : un salarié sur deux de Suisse est soumis à une convention collective de travail, un sur trois à une réglementation du salaire minimal (...) ! »

VOILÀ ce qui dérange les initiants. Ils veulent supprimer la protection des salaires.

Les mesures d'accompagnement constituent des droits pour les salarié-e-s

Les mesures d'accompagnement renforcent les droits de l'ensemble des salarié-e-s dans notre pays. Elles ne fixent pas seulement le principe voulant que les conditions minimales de travail et de salaire doivent être les mêmes pour la main-d'œuvre indigène ou détachée. Elles prévoient encore qu'en cas d'abus, les conventions collectives de travail (CCT) pourront faire l'objet d'une extension facilitée. Par ailleurs, les mesures d'accompagnement permettent d'introduire des exigences minimales et d'en contrôler le respect, même dans les branches dépourvues de CCT.

Le système n'est certes pas parfait. Mais il a fait ses preuves. Les lois et les accords contractuels n'ont de sens que s'ils sont appliqués. C'est pourquoi la Suisse a besoin des mesures d'accompagnement :

- les dizaines de milliers de contrôles effectués chaque année par les commissions paritaires ou tripartites;
- les amendes et les interdictions d'offrir leurs services prononcées contre les entreprises pratiquant le dumping salarial ;
- et les arriérés de salaire par millions, qui garantissent aux salarié-e-s victimes de dumping l'obtention rétroactive de leur dû...

... – tous ces éléments constituent autant d'importants acquis.

Ce sont des droits auxquels les salarié-e-s de ce pays ne sont pas prêts à renoncer.

Un impact sur l'ensemble du marché du travail

En 2018, 42 000 entreprises et 173 000 personnes ont été contrôlées. Dans 24 % des cas, des abus commis par les employeurs ont été constatés et en grande partie poursuivis. Les employeurs ont été mis à l'amende et, dans le cas des entreprises étrangères, fait l'objet d'une interdiction de travailler en Suisse.

Ce que l'UDC critique et cherche à supprimer, c'est en réalité le droit pour les salarié-e-s d'avoir des conditions de travail justes. Voici des exemples de ce que permettent ces droits :

- les employé-e-s des shops de stations-service ou de petites entreprises de nettoyage peuvent revendiquer un salaire minimum et des conditions minimales de travail;
- même les employé-e-s de maison, d'ordinaire dépourvus de tout droit et victimes d'exploitation massive, bénéficient grâce aux mesures d'accompagnement de conditions minimales de travail et salariales garanties, du moins dans certains cantons,

Les salarié-e-s directement exposés au dumping salarial ne sont pas les seuls à en profiter. Le renforcement des droits des salarié-e-s protège les salaires et les conditions de travail sur l'ensemble du marché du travail suisse. En cela, il s'agit d'une attaque sans précédent lancée par l'UDC contre tous les salarié-e-s.

Le principe « des salaires suisses pour tout travail réalisé en Suisse » en jeu

Deux constats : premièrement, malgré l'ouverture du marché du travail, les salaires en Suisse n'ont pas baissé. L'effet positif des mesures d'accompagnement est encore plus évident pour les bas salaires : alors qu'en Allemagne par exemple, les salaires les plus bas sont inférieurs au niveau de 2002, en Suisse ils ont augmenté de près de 15% durant la même période.

Deuxièmement, entre 2003 et 2018 – contrairement à la tendance internationale – le nombre de salarié-e-s soumis à une CCT déclarée de force obligatoire est passé de 376 000 à 958 600. Il s'agit d'une grande avancée sociale, et non d'un désavantage pour la Suisse comme l'UDC tente de nous faire croire.

Les mesures d'accompagnement et la loi sur les travailleurs détachés (dans le cas des prestataires établis à l'étranger) sont étroitement liées à la libre circulation des personnes (LCP) et font donc partie des Accords bilatéraux I. Si la LCP est tombée, les mesures d'accompagnement tombent aussi. Cela signifierait l'arrêt de mort du principe « des salaires suisses pour tout travail réalisé en Suisse ».

Des pressions sur les salaires par pur appât du gain

Concrètement, cela signifie qu'en cas d'adoption de l'initiative, les conventions collectives de travail et les salaires minimums ne pourront plus être contrôlés et imposés comme jusqu'ici. Les salaires et les conditions de travail se détérioreraient massivement, et la porte serait grande ouverte au dumping salarial. D'abord dans les branches et les professions exposées, puis avec le temps dans tous les secteurs économiques. Les salarié-e-s dépourvus de passeport suisse pourraient moins bien se défendre contre le dumping salarial. Comme à l'époque du statut de saisonnier, les besoins de l'économie seraient satisfaits par une main-d'œuvre bon marché dépourvue de droits et par une augmentation du travail au noir.

Tout cela aboutirait à davantage de pression sur les salaires, à des places de travail moins sûres et à moins de droits pour les salarié-e-s tant indigènes qu'étrangers.

Le calcul des initiants est simple: baisser les salaires et augmenter les profits sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Madame Martullo-Blocher l'a admis elle-même il y a deux ans, lors de la conférence de presse organisée pour le lancement de l'initiative de l'UDC : « [Les CCT et les salaires minimums] neutralisent toute concurrence [...] et renchérissent la production ». Voilà ce que l'initiative vise à changer.

Par conséquent le 17 mai, nous dirons haut et fort non à cette attaque des plus dangereuses lancée contre nous, les travailleuses et les travailleurs !